



Résidence Athéna - Lettre d'informations - mars 2017

Rappels

Copropriétaires, locataires,
pour vos échanges avec le
conseil syndical, une seule
adresse :

res.athena34@gmail.com

Les demandes
d'interventions suite
à des pannes ou
dysfonctionnements,
doivent être transmises
directement au syndic
Aguilar.

télé : **04 99 64 32 48**

aguilar.immobilier@orange.fr

C'est la condition
pour qu'elles puissent
être prises en charge.

athena34.fr

C'est l'adresse du site
de la résidence. Vous y
trouverez les infos
que vous ne trouverez
pas ailleurs !

N'hésitez pas à vous
manifestez; une rubrique
"commentaires" est
disponible à cette fin.

Cette lettre d'information se situe dans un contexte particulier. Le conseil Syndical, bien qu'actif, n'a plus de présidence depuis la démission circonstancielle de Bérengère Trintignac. Il fonctionne de façon collégiale, une formule pour dire que son action découle pour une part des circonstances, et d'autre part, mais surtout, de la continuité des actions lancées sous la présidence de Mme Trintignac. Cette lettre en est la preuve puisque c'est la première depuis ... 2015 ! C'est donc, avant la prochaine assemblée générale, l'occasion de faire le point.

Les ascenseurs :

Athéna a, comme vous avez pu le constater mais aussi le subir, de nouveaux ascenseurs. Bien que la gêne occasionnée ne fut pas négligeable, les résidents sont à féliciter pour la patience dont ils ont su faire preuve. Quant aux ascenseurs, ils fonctionnent mais des derniers réglages sont à faire pour éliminer les fantaisies, certes rares, mais réelles. Une réunion avec Koné sera organisée dès que leurs « caprices » seront bien identifiés.

L'étanchéité de la toiture :

Nous savons depuis quelques temps que le revêtement d'étanchéité arrivait en fin de vie. Les fuites se succèdent et les frais de réparations augmentent rapidement dans les charges de copropriété sans malheureusement obtenir une étanchéité. Trois appartements sont régulièrement touchés, euphémisme pour dire inondés, lorsqu'il pleut.

Comme décidé à l'assemblée du 12 avril 2016, le syndic a lancé les actions nécessaires à la définition des travaux à entreprendre. A ce jour le cabinet Perret a défini le cahier des charges de l'intervention et quatre entreprises ont été consultées. Les offres de trois entreprises postulantes ont été ouvertes et les discussions se poursuivent pour que le dossier puisse être proposé à la prochaine **AG fixée au 27 avril 2017. (Kyriad 17h30)**

Sur les deux dernières années les frais de réparation, suite à des infiltrations notoires, se sont élevés à 18 015.80 €

ventilés comme suit : 01/08/2014 : **550 €**, 19/11/2014 : **528 €**, 19/11/2014 : **2952.40 €**, 01/01/2015 : **2864.40 €**, 12/06/2015 : **682 €**

12/06/2015 : **3987.50 €**, 12/06/2015 : **4647.50 €**, 18/12/2015 : **880 €**, 20/09/2016 : **924 €**

Ce sont des frais nécessités par les infiltrations dans les appartements, **mais à fonds perdus** dans la mesure où ils ne retardent que des travaux qui deviennent inévitables.